

À publier immédiatement



COMMUNIQUÉ

LES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES SOULAGENT LA SOUFFRANCE ANIMALE



Laval, le 15 avril 2016 - Au Québec, depuis 150 ans, nous enseignons aux futurs médecins vétérinaires comment prévenir et soulager la souffrance animale afin d'améliorer leur mieux-être. En accord avec l'évolution des connaissances scientifiques et la volonté des propriétaires d'animaux, ces professionnels de la santé animale en ont fait leur priorité.

Suite aux pressions de la communauté vétérinaire et des regroupements de défense des animaux, aujourd'hui, la loi québécoise reconnaît enfin que les animaux sont des êtres doués de sensibilité avec des impératifs biologiques. Cette modification importante au Code civil incitera sans doute les Québécois à être encore plus proactifs au niveau de la souffrance animale.

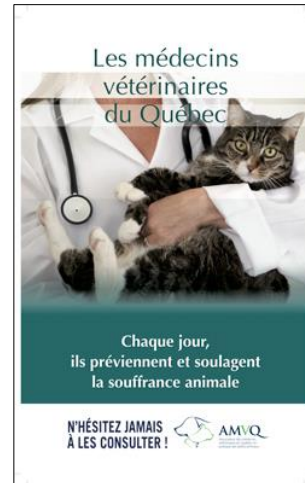
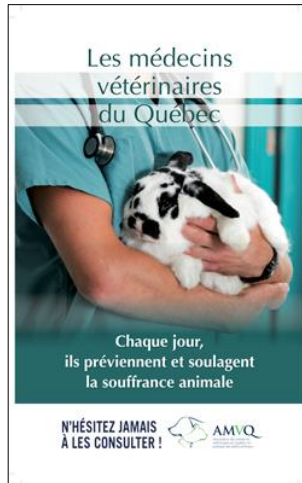
L'Association des médecins vétérinaires du Québec en pratique des petits animaux exhorte toutefois à la prudence dans la recherche de conseils. Par exemple, si les informations sur Internet peuvent s'avérer pratiques, elles ne pourront suffire à elles seules, à déterminer les symptômes parfois subtils des animaux, ni moduler un traitement selon l'unicité de chaque être vivant.

Peu importe le questionnement sur la santé et le bien-être d'un animal, l'AMVQ recommande de toujours communiquer avec un médecin vétérinaire avant de prendre une décision pouvant affecter la santé ou le bien-être d'un animal.

Les médecins vétérinaires sont les seuls professionnels à posséder la formation médicale qui permet d'identifier correctement toutes les formes de souffrance physique et psychologique d'un animal. Chaque jour, à la grandeur du Québec, ils sont des milliers dévoués à cette cause, qui est de prévenir et guérir la souffrance de millions d'animaux.

C'est pourquoi, l'AMVQ lance cette vaste campagne d'information et de sensibilisation à la souffrance animale en publiant une série de quatre affiches. En accord avec la nouvelle réalité juridique, individuellement et collectivement, les citoyens du Québec, ont le devoir de prévenir la souffrance animale. Les médecins vétérinaires s'engagent à les soutenir dans le respect.

TOUS ENSEMBLE, NOUS DEVONS ET NOUS POUVONS LUTTER CONTRE LA SOUFFRANCE ANIMALE AU QUÉBEC



— 30 —

Renseignements :

Dre Cindy Charette, m.v.

Association des médecins vétérinaires du Québec en pratique des petits animaux

Tél. : 450 963-1812 / 1 877 963-1812